

## GRATIFICATION MÉDAILLE DU TRAVAIL



Si vous avez travaillé 20, 30, 35 ou 40 ans (**tous employeurs confondus**, service national inclus), vous pouvez prétendre à une médaille d'honneur du travail qui certaines, chez HSBC, s'accompagne d'une gratification net d'impôt (pour plus d'info, consulter notre site [www.fo-hsbc.fr](http://www.fo-hsbc.fr)).

Pour percevoir cette gratification, dès le nombre d'années de travail requis, vous devez faire la demande de diplôme sur :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

Dès réception de votre diplôme délivré par la préfecture, saisir une demande dans « e-Demandes RH » via le Formulaire « Médailles du travail et Primes de fidélité ».

 La remise des médailles est organisée une fois par an par HSBC.

## Déblocage Epargne salariale :

### Nouveau dispositif pour motif de violences conjugales ?

Officialisé par le décret du 6 Juin 2020, Il est désormais possible pour les personnes victimes de violences conjugales de **débloquer** de façon anticipée leur épargne salariale.

La mise en place de ce nouveau cas de déblocage de l'épargne salariale répond à la nécessité pour les personnes victimes de violences au sein de leur couple de disposer de l'autonomie financière nécessaire pour faire face aux changements tangibles, tel qu'un déménagement par exemple.

## CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX



### JOURS DE PACS + MARIAGE

Les banques refusaient d'accorder les jours de congés pour mariage du salarié, lorsque ce dernier avait précédemment bénéficié des jours de congés lors de la conclusion d'un PACS avec la même personne, au prétexte que l'article 59-1 de la Convention Collective de la Banque (CCB) le stipulait expressément.

C'était sans compter sur l'obstination de **FO qui a obtenu gain de cause par arrêté du ministère du travail** (arrêté n° 2120) en prouvant que l'article de la CCB violait l'ordre public.

**Conseil FO HSBC** : Si après une période d'essai concluante, vous décidez de passer la bague au doigt à votre partenaire de PACS, vous pourrez bénéficier, à nouveau, de jours de congés pour mariage.

 Si HSBC refuse ces jours de congés liés au mariage suite à un PACS avec la même personne dans la même année, vous pouvez contacter FO HSBC.

## Billetterie et locations vacances



Suite à la mise en place du CSE, les commandes de billetterie (**cabarets, chèques-culture, cinéma, parcs de loisirs, spectacles, vacances, vie quotidienne, enfance et bons plans**) sont à commander sur le site du CE Paris. Ceci est valable pour **tous collaborateurs HSBC France**, Paris y compris Province.

Pour les informations de connexions veuillez contacter un représentant **FO** (coordonnées au verso) ou le CE PARIS :

<https://www.ce-paris.fr/> 01 40 70 22 22

## COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

**TRES IMPORTANT COMPTE TENU DES PROJETS EN COURS** : en janvier 2015, lorsque le CPF a remplacé le DIF (Droit Individuel à la Formation), **FO** a écrit aux salariés pour qu'ils transfèrent leurs droits DIF acquis antérieurement au 1er janvier 2015 vers le CPF. Si vous ne l'avez pas fait, il n'est pas trop tard. **Vous pouvez effectuer ce transfert jusqu'au 31 décembre 2020**. Comment faire ?

Vos droits DIF non consommés au 31 décembre 2014 sont sur votre fiche de paie de Janvier 2015

Rendez-vous sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) pour y inscrire vos droits DIF

**FLASH INFO !**

La personne victime d'un **accident de travail** ou d'une **maladie professionnelle** peut bénéficier d'un abondement sur son compte personnel de formation (CPF), c'est-à-dire d'un complément d'heures de formation. Précisons que cette disposition ne s'applique qu'à la personne dont le taux d'incapacité permanente égale ou supérieure à 10 % lui a été notifié à compter du 1er janvier 2019 par sa caisse d'assurance maladie.



**FO HSBC France**  
103 av des Champs Elysées  
75008 Paris  
Tel : 01 58 13 84 55



Ne pas jeter sur la voie publique

Restez informés et connectés à FO HSBC



# FO HSBC nous sommes là pour vous !

Inscrivez-vous à Newsletter en cliquant sur ce lien : <https://fo-hsbc.fr/newsletter/>

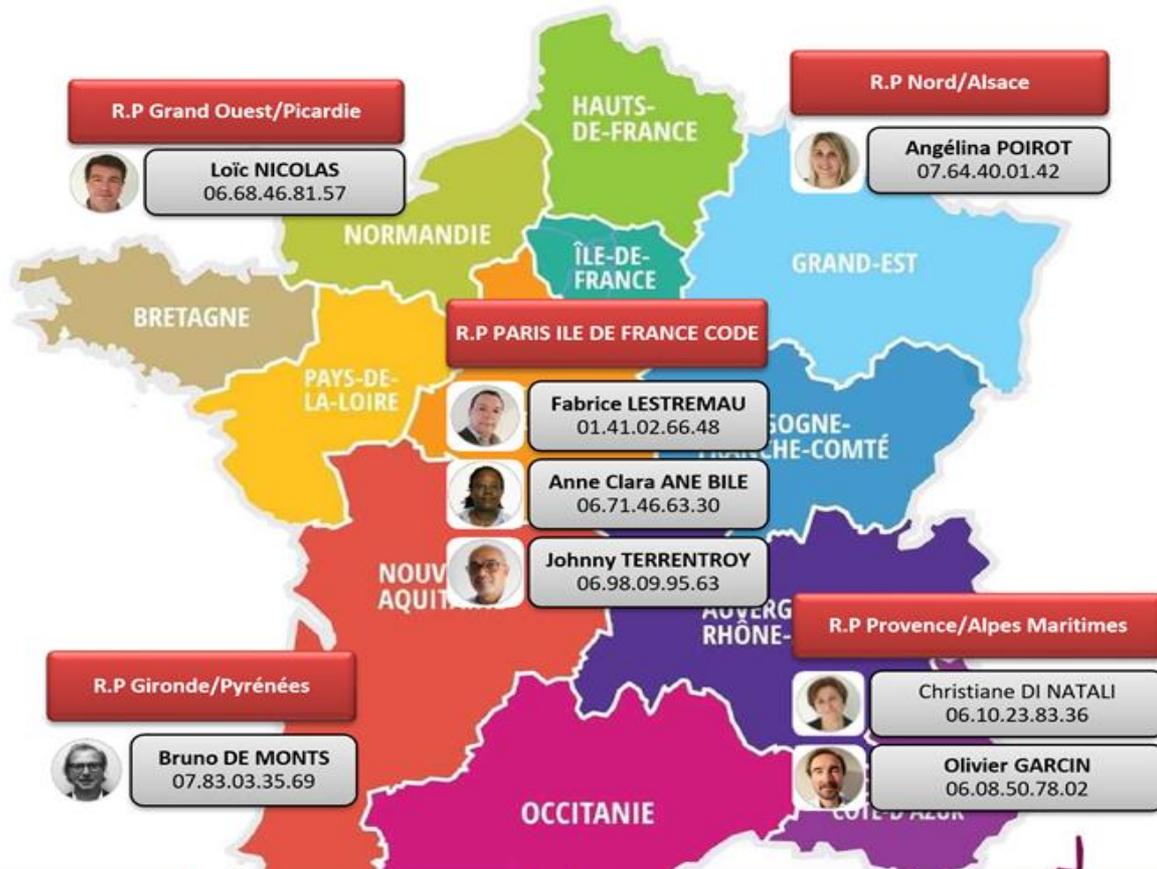
Avec nos Équipes sur Paris et dans nos Régions si vous avez besoin d'aide et de conseil, n'hésitez pas à nous contacter.

## Vos contacts chez FO-HSBC



### Vos Elus & Représentants de Proximité

Notre Force c'est Vous !



#### Délégués Syndicaux Centraux

	Eric POYET 06.32.08.58.57
	Angélique FARIA 06.95.09.59.92
	Claudine DUDEFANT 06.64.54.63.19
	Loïc NICOLAS 06.68.46.81.57

#### Membres du CSE

	Carole CEBE 04.94.55.82.93
	Laurent LEIDNER 06.74.98.85.02
	Hanifa BERRABAH 06.63.09.28.20
	Nanyang ZHU 06.11.91.99.78
	Christiane DI NATALI 06.10.23.83.36

#### Membres Suppléants CSE

	Eduardo RODRIGUES 04.91.30.78.57
	Sophie GRENIER DE M 06.95.79.55.36
	Antoanella BEROCCHI 01.58.13.16.74
	A. AIT OUAGNAOU 06.99.24.28.26
	Johnny TERRENTROY 06.98.09.95.63

#### Délégués Supplémentaires

	D. HOFFMANN 06.68.46.81.57
	Lionel DERI 07.86.56.59.71
	Sylvie LASCOMBES 06.16.23.35.26
	M.A SHATRIT 06.22.99.58.96
	Vanessa JUGE 06.19.29.50.02
	Estelle REGNIER 06.45.64.37.17



**FO HSBC France**  
103 av des Champs Elysées  
75008 Paris  
Tel : 01 58 13 84 55



*Ne pas jeter sur la voie publique*

Restez informés et connectés à FO HSBC

[Exprimez-vous@fo-hsbc.fr](mailto:Exprimez-vous@fo-hsbc.fr)  
 [www.fo-hsbc.fr](http://www.fo-hsbc.fr)  
 [twitter.com/fohsbc](https://twitter.com/fohsbc)  
 [facebook.com/fohsbc](https://facebook.com/fohsbc)